



An agency of the Government of Ontario



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

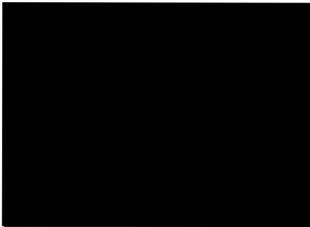
This document was retrieved from the Ontario Heritage Act Register, which is accessible through the website of the Ontario Heritage Trust at **[www.heritagetrust.on.ca](http://www.heritagetrust.on.ca)**.

---

Ce document est tiré du registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, accessible à partir du site Web de la Fiducie du patrimoine ontarien sur **[www.heritagetrust.on.ca](http://www.heritagetrust.on.ca)**.

Dossier n° ACS2024-PDB-RHU-0035

19 juillet 2024



Monsieur,

**OBJET : Désignation des 90, avenue Primrose Est et 96, avenue Empress en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario***

Permettez-nous de vous faire savoir qu'à sa réunion du 10 juillet 2024, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé la recommandation suivante en ce qui a trait à la désignation visée ci-dessus :

**Que le Conseil municipal publie un avis d'intention de désigner les 90, avenue Primrose Est [et] 96, avenue Empress en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de la valeur sur le plan du patrimoine culturel.**

Vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville ([ottawa.ca/OrdresDuJour](http://ottawa.ca/OrdresDuJour)) une copie de l'ensemble du rapport sur cette question, ainsi que le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2024 du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention de désigner, signifié conformément à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et à publier en ligne sur le site [ottawa.ca/AvisBiensPatrimoniaux](http://ottawa.ca/AvisBiensPatrimoniaux) 19 juillet 2024. Vous avez 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis, soit jusqu'au 18 août 2024, pour vous opposer à cette désignation. Si vous souhaitez vous y opposer, vous pouvez le faire en déposant par écrit un avis d'opposition expliquant les

Office of the City Clerk  
City of Ottawa  
110 Laurier Avenue West  
Ottawa, ON K1P 1J1  
[ottawa.ca](http://ottawa.ca)

Direct Line (613) 580-2424 Ext. 28136  
[caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca](mailto:caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca)

Bureau du greffe municipal  
Ville d'Ottawa  
110, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1P 1J1  
[ottawa.ca](http://ottawa.ca)

Ligne directe : 613-580-2424, poste 28136  
[caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca](mailto:caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca)

**RECEIVED**  
2024/07/19  
(YYYY/MM/DD)  
Ontario Heritage Trust

motifs de votre opposition et faisant état de tous les autres renseignements pertinents. Cet avis doit parvenir à la greffière municipale de la Ville d'Ottawa dans les 30 jours de la publication en ligne dudit avis.

L'avis d'opposition peut être déposé par courriel à l'adresse [GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca](mailto:GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca). Cet avis peut aussi être déposé par courrier recommandé ou être livré en mains propres, sur rendez-vous, à :

Caitlin Salter-MacDonald, greffière municipale  
À l'attention de Mélanie Blais, coordonnatrice de comité, Comité du patrimoine bâti  
110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1; code de courrier interne 01-71

Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec Mélanie Blais, coordonnatrice de comité, par téléphone (613-580-2424, poste 27005) ou par courriel ([Melanie.Blais@ottawa.ca](mailto:Melanie.Blais@ottawa.ca)). Lorsqu'il est saisi d'un avis d'opposition, le Conseil municipal se penche sur les motifs de l'opposition, ainsi que sur tous les renseignements pertinents, dans les 90 jours de la fin du délai d'opposition. Après s'être penché sur l'opposition, le Conseil municipal peut décider de révoquer l'Avis d'intention de désigner le bien ou adopter un règlement désignant le bien en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Si le Conseil municipal adopte un règlement pour désigner cette propriété, la Ville vous adressera une autre lettre sur les formalités à accomplir pour en appeler de cette décision auprès du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la planificatrice de la conservation du patrimoine, M<sup>me</sup> Taylor Quibell, par téléphone (613-580-2424, poste 74708) ou par courriel ([taylor.quibell@ottawa.ca](mailto:taylor.quibell@ottawa.ca)).

Cordialement,



Caitlin Salter MacDonal  
Greffière municipale

- c. c. Lauren Luchenski, coordonnatrice de la recherche, Patrimoine bâti, Ville d'Ottawa  
([Lauren.Luchenski@ottawa.ca](mailto:Lauren.Luchenski@ottawa.ca))  
Taylor Quibell, planificatrice de la conservation du patrimoine, Ville d'Ottawa  
([Taylor.Quibell@ottawa.ca](mailto:Taylor.Quibell@ottawa.ca))

Marc-Antoine Béchard (MABechar@aGestionProvidentia.ca)

Luc Poulin (PouliL@EcoleCatholique.ca)

Registreur, Fiducie du patrimoine ontarien (registrar@HeritageTrust.on.ca)

Pièce jointe

**AVIS D'INTENTION DE DÉSIGNER LE 90, AVENUE PRIMROSE EST ET DU 96, AVENUE EMPRESS À TITRE DE BIEN À VALEUR OU À CARACTÈRE DE PATRIMOINE CULTUREL CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 29 (3) DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO, L.R.O. 1990, CHAP. O.18**

**DATÉ DU** 19 juillet 2024 **ET PUBLIÉ** à cette date dans la ville d'Ottawa

**VEUILLEZ NOTER** que le 10 juillet 2024, la Ville d'Ottawa a établi qu'elle avait l'intention de désigner, pour sa valeur de patrimoine culturel, le 90, avenue Primrose Est et du 96, avenue Empress en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

**DESCRIPTION DU BIEN-FONDS**

Le complexe du monastère au 90, avenue Primrose Est et du 96, avenue Empress est situé à l'intersection de l'avenue Primrose Est et de l'avenue Empress. Ce complexe est constitué d'une église de pierre, d'un séminaire de pierre, d'un cloître, d'une cour-jardin et d'un mur périmétrique de pierre.

L'église est constituée d'un clocher à la fois haut et imposant, et le séminaire annexé est un bâtiment rectangulaire de trois et de quatre étages qui enferme une cour-jardin centrale paysagée et un cloître. Au sud du complexe, deux murs de pierre calcaire donnent sur l'avenue Empress et sur la place Upper Lorne.

**DÉCLARATION DE LA VALEUR OU DU CARACTÈRE SUR LE PLAN DU PATRIMOINE CULTUREL**

Le complexe du monastère du 90, avenue Primrose Est et du 96, avenue Empress, a une valeur esthétique et physique et constitue un rare exemple des complexes des monastères de pierre à Ottawa à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

L'église catholique romaine de la paroisse Saint-Jean-Baptiste a été construite en 1886 par le père Joseph Michaud. La Maison d'études a été bâtie en 1899 par Georges Bouillon. Après avoir été rasés par un incendie en 1932, ces deux bâtiments ont été reconstruits et considérablement transformés. L'esthétique de l'église de 1932 est influencée par le style néo-gothique, populaire dans la construction institutionnelle partout en Amérique du Nord au début et au milieu du XXe siècle. Font partie des caractéristiques néo-gothiques des bâtiments, l'utilisation de la pierre calcaire, la toiture plate, le parapet crénelé avec ouvrages de pierre, les façades symétriques et l'entrée de pierre en arc. En 1932, la Maison d'études originale a été restaurée et agrandie pour constituer le séminaire, doté d'une cour-jardin centrale. Ce séminaire témoigne des influences du style néoclassique, populaire au début du XXe siècle. Ces éléments transparaissent dans les murs de pierre calcaire, dans la façade symétrique et dans les proportions monumentales de l'ouvrage.

Le complexe du monastère de pierre a une valeur esthétique, puisqu'il témoigne d'une très grande intégrité architecturale et d'un grand savoir-faire artisanal. Une grande partie de l'esthétique et des matériaux de 1932 est intacte. Le bâtiment regroupe des ouvrages architecturaux qui témoignent d'un grand savoir-faire artisanal, dont l'ouvrage de pierre, les bandeaux à motif floral sculptés, la pierre calcaire incisée, les niches et les encorbellements.

Le complexe du monastère a une valeur associative puisqu'il s'agit d'un ouvrage représentatif de Joseph Larue, qui a été l'architecte des travaux de transformation dans les années 1930. Joseph Larue était l'architecte officiel de l'Ordre catholique romain des Pères Dominicains, au Québec. Connue pour son architecture ecclésiastique, Joseph Larue a fait les plans de nombreux bâtiments religieux de renom au Québec.

Ce bien a une valeur historique en raison de ses liens directs avec l'Ordre des Dominicains, et plus précisément avec les Pères Dominicains d'Ottawa. L'Ordre des Dominicains, également connu sous le nom d'Ordre des Frères prêcheurs, est un groupe religieux catholique fondé par le prêtre espagnol Dominique de Guzmán (saint Dominique) au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Les membres de cet ordre, qu'on appelle des « Dominicains » et qui regroupent des frères, des moniales, des soeurs et des laïcs, sont voués au prêche, à l'enseignement et à l'étude, et leurs efforts portent essentiellement sur les oeuvres intellectuelles et l'érudition technologique. L'Ordre des Dominicains a affirmé sa présence au Canada au XIX<sup>e</sup> siècle, vers 1882. Essentiellement, la présence dominicaine sur la colline de Primrose date des environs de 1887, à l'époque où les Dominicains ont construit l'école Saint-Jean-Baptiste (755, rue Somerset). En 1894, Monseigneur Duhamel, le premier évêque d'Ottawa, a offert aux Dominicains la propriété de l'église à la condition qu'ils fondent une maison d'études.

Le bien a aussi des liens historiques avec la communauté catholique francophone des environs de la colline Primrose, qui a vu le jour vers 1872 à l'époque où on a construit sur ce site une église temporaire. Cette église a probablement été bâtie pour répondre au besoin d'un lieu de culte catholique francophone de ce côté de la rivière des Outaouais. L'agrandissement ultérieur de l'église et la demande en services supplémentaires expliquent le développement de la communauté catholique francophone dans ce secteur à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le complexe du monastère a une valeur contextuelle, puisqu'il définit le caractère de la colline de Primrose, secteur du centre-ville ouest situé au sommet d'un escarpement, surplombant les plaines LeBreton. La colline de Primrose est définie par plusieurs bâtiments religieux, dont un couvent (au 85, avenue Primrose) et une école (au 755, rue Somerset Ouest), ainsi que des propriétés résidentielles dont la plupart ont été construites à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. La propriété est liée à ses environs dans le cadre de ce groupe de bâtiments religieux canadiens-français dont les dates de construction et la fonction ecclésiastique sont comparables. Le complexe du monastère est un haut lieu en raison de sa localisation, de sa prééminence visuelle et de son architecture distinctive, dont son envergure, son haut clocher et sa construction de pierre.

## **DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES**

Voici les grandes caractéristiques extérieures qui unifient le complexe du monastère en pierre du 90, avenue Primrose Est et du 96, avenue Empress et qui concourent à sa valeur patrimoniale :

le plan monastique fermé et doté :

- o d'une cour-jardin centrale paysagée;

- o d'un cloître, caractérisé par une colonnade de fenêtres à arc et de portes à arc avec des murs de pierre situés du côté nord et du côté ouest de la cour-jardin;
- les murs à appareillage de pierres calcaires naturelles régulier avec des pierres d'angle dans les coins externes (pierres d'angle rugueuses sur l'église et lisses sur le séminaire);
- les murs périmétriques de pierre calcaire situés sur les lignes de propriété est et ouest;
- le toit crénelé et le profil de la toiture plate;
- l'oriel à trois côtés sur deux étages et soubassement élargi de la façade est reliant l'église au séminaire.

Voici les caractéristiques extérieures essentielles qui concourent à la valeur patrimoniale de l'église comme bâtiment de pierre du XXe siècle réalisé dans le style néo-gothique :

- plan rectangulaire aménagé dans un axe est-ouest;
- parapet crénelé;
- bandeaux de pierre;
- fenêtres verticales étroites à trois panneaux et pierres d'angle;
- vitrail tripartite entouré de pierre sur la façade ouest.
- panneaux de pierre calcaire gravés d'une croix dominicaine latine pattée de fleurs de lis et dont le bras inférieur forme le fût de la lettre latine « D »;
- les fenêtres à vitraux équidistantes, sur toute la hauteur du bâtiment dans les façades nord et sud, avec pierres d'angle et appuis de fenêtre;
- la clôture de métal ornée de détails de la croix latine de part et d'autre de l'entrée centrale;

la façade est symétrique :

- o armoiries dominicaines de pierre calcaire gravées de la croix dominicaine latine pattée de fleurs de lis et surmontée d'une étoile;
- o niches de pierre calcaire avec encorbellement;
- o entrées dotées :
  - o d'ouvertures de porte en pierre à arc surbaissé;
  - o de portes de bois, de charnières à pentures décoratives et de quartefeuilles de verre de couleur;
  - o de traverses en bois avec quartefeuilles de verre coloré allongés;
- clocher contre-boutant avec :
  - o grandes persiennes;
  - o parapet crénelé gradiné avec pilastres d'angle;
  - o croix centrale allongée en pierre calcaire avec encorbellement;
  - o motifs floraux sculptés;
  - o grande fenêtre centrale à croisée en pierre et encadrement de pierre.

Voici les grandes caractéristiques extérieures qui concourent à la valeur patrimoniale du séminaire comme bâtiment de pierre du XXe siècle avec éléments néoclassiques :

- Volumétrie de trois et de quatre étages avec parapet crénelé ponctué d'insertions de pierre semi-circulaire gravées du mot veritas surmontées d'une croix en pierre sur les côtés des tours.

- 
- Entrée avant de la façade est avec :
  - parapet pignonné et gradiné;
  - ouverture à arc surbaissé avec :
    - porte à deux vantaux centrale en bois avec charnières à pentures décoratives et quartefeuilles de verre de couleur;
    - traverse de bois avec cinq quartefeuilles de verre de couleur allongées;
    - une croix gravée surmontant l'ouvrage.
- Ouvertures de fenêtres uniformément espacées avec appuis de pierre et pierres angulaires modestes, en plus des fenêtres en bois à configurations variées.

Voici les principales caractéristiques qui démontrent la valeur contextuelle du 90, avenue Primrose Est et du 96, avenue Empress :

- son implantation prééminente au sommet de la colline de Primrose;
- sa situation parmi un groupe de bâtiments religieux.

La désignation est limitée à la superficie au sol de l'église et du séminaire et comprend le mur de pierre calcaire situé sur les lignes de propriété est et ouest, ainsi que la cour-jardin centrale. L'intérieur ne fait pas partie de la désignation.

## OPPOSITION

Veillez noter que quiconque souhaite s'opposer à cette désignation peut faire appel au processus d'opposition défini dans le paragraphe 29 (5) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, en adressant à la greffière de la Ville d'Ottawa, dans les 30 jours de la publication en ligne du présent avis, un avis exposant les motifs de son opposition et tous les renseignements pertinents.

L'avis d'opposition peut être déposé par courriel ([GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca](mailto:GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca)). Cet avis peut aussi être déposé par courrier recommandé ou être livré en mains propres, sur rendez-vous, à :

Caitlin Salter MacDonald, greffière municipale

À l'attention de Mélanie Blais, coordonnatrice de comité

110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1; code de courrier interne 01-71

Lorsqu'il est saisi d'un avis d'opposition, le Conseil municipal se penche sur les motifs de l'opposition, ainsi que sur tous les renseignements pertinents, dans les 90 jours de la fin du délai d'opposition. Après s'être penché sur l'opposition, le Conseil municipal peut décider de révoquer l'Avis d'intention de désigner le bien ou adopter un règlement désignant le bien en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Taylor Quibell, par courriel ([taylor.quibell@ottawa.ca](mailto:taylor.quibell@ottawa.ca)).